

Objet : Délib.2013.25 Contrat SOGERES pour Restaurant Scolaire.doc

L'an deux mille treize et le douze août,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 8 août 2013

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Pierre VALVERDE, , Stéphane JODAR, Guy BATTIGLINI,

Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Sylviane MONNOT,

Absents excusés : Mrs Michel RODEL, Eric CLO, Franck DENOLLY et Madame Annick MOURARET

Pouvoir d'Annick MOURARET à Sylviane MONNOT

Pouvoir de Franck DENOLLY à Pierre VALVERDE

Pouvoir de Michel RODEL à Didier GERIN

Pouvoir d'Eric CLO à Sylviane VANEL

Secrétaires de séance : Guy BATTAGLINI et Michel CROS

Madame l'Adjointe aux Affaires Scolaires explique que le contrat avec la société SOGERES, prestataire de services du restaurant scolaire, est arrivé à échéance au 30 juin 2013.

L'assemblée est appelée à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de reconduire le contrat avec la société SOGERES.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat qui court du 1 juillet 2013 au 30 juin 2014.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

Patrick BARRAUD